

Vœux de M. Dominique CHEVILLON, Président du CESER, aux représentants des corps constitués de Nouvelle-Aquitaine

(mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10 janvier 2019)

Monsieur le Préfet de Région,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil Régional, cher Alain Rousset,

Messieurs les Présidents des Conseils départementaux,

Mesdames et Messieurs les élus locaux représentants des collectivités territoriales communales, inter-communales, départementales, régionales,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités judiciaires et militaires, Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers économiques, sociaux et environnementaux régionaux, mes chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs les Consuls,

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions régionales,

Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile organisée sous ces nombreuses formes, associatives notamment,

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional présente ses vœux avec le Conseil Régional, c'est une originalité de Nouvelle-Aquitaine qui n'est pas pratiquée par l'ensemble des Régions de France, je souhaite le souligner et saluer cet usage heureux.

Cette possibilité donnée de m'exprimer devant vous caractérise le respect mutuel des deux Assemblées constitutives de la Région; elle exprime aussi la réalité de la collaboration au quotidien des deux Assemblées et leurs services, coopération qui se fait naturellement, dirais-je, dans l'intérêt bien sûr des habitants de Nouvelle-Aquitaine. Que le Président Alain Rousset en soit remercié; c'est un exercice qu'il a promu de très longues dates.

C'est donc un honneur et un plaisir réel pour moi de pouvoir évoquer rapidement quatre réalités sur le Conseil Économique, Social, et Environnemental Régional et ses activités...

- 1) Un CESER en forte mutation
- 2) Un CESER, formidable lieu d'exercice démocratique
- 3) Un CESER qui travaille
- 4) Un CESER très attentif aux fractures, aux signaux émergents des évolutions que connaît notre société. Elles sont très nombreuses et très intenses...

> TOUT D'ABORD, UN CESER EN FORTE MUTATION

L'installation d'une nouvelle Assemblée par Monsieur le Préfet de Région, Didier LALLEMENT, le 23 janvier 2018, a concrétisé pour le CESER la forme aboutie de l'avènement de la nouvelle région. Alors que le Conseil Régional, dès 2016 après les élections de décembre 2015, s'était configuré dans sa forme actuelle, le CESER de Nouvelle-Aquitaine rassemblait pour une période transitoire en 2016 et 2017 les CESER des trois anciennes Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Il fallut, dans un exercice délicat de rassemblement et d'harmonisation du travail, passer d'une juxtaposition de trois organisations différentes (élus et salariés) à une organisation unique, optimisée pour une nouvelle identité d'Assemblée, celle de la grande région...

L'impulsion qu'il a su donner durant cette période transitoire a permis de gérer efficacement une situation complexe tout en satisfaisant les sollicitations nombreuses du Conseil Régional. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié. Cette période de reconfiguration a vu l'aboutissement de travaux de grande qualité : citons le rapport d'auto-saisine sur « La qualité des eaux littorales », qui a reçu un accueil particulièrement apprécié, fait l'objet de nombreuses conférences et présentations aux collectivités du littoral notamment. Citons aussi le rapport sur « Les ports de commerce en Nouvelle-Aquitaine », leur synergie potentielle, leur éventuelle gouvernance régionale, etc.

Une nouvelle installation pour une nouvelle donne.

Le 23 janvier 2018 a donc vu:

- * Une réduction du nombre de conseillers, passant d'une assemblée de 266 membres (par addition des trois anciens CESER) à 180 conseillers représentant 111 organisations en représentation directe et issus des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine.
- * La parité femmes/hommes des conseillers a progressé très significativement, passant de 31 % de femmes sous la précédente mandature à 49 % de femmes, avec une parité parfaite au Bureau de l'Assemblée 16 femmes et 16 hommes.
- * Un renouvellement historique des conseillers : près de 54 % de nouveaux membres là où le taux de renouvellement était de 25 % à 30 % maximum dans les renouvellements habituels.
- ⋆ Un rajeunissement fort de la moyenne d'âge : de 60 ans à 54 ans.
- * Une très grande majorité de conseillers en pleine activité professionnelle, conséquence du rajeunissement évidemment, assez éloignée, dois-je dire, de l'assemblée de notables de périodes plus anciennes...

Saluons l'action conjuguée de Monsieur le Préfet de Région et des organisations membres du CESER dans cette composition diverse et plus équilibrée!

Cette évolution forte a nécessité en 2018, MUTATIS MUTANDIS, un réapprentissage collectif que nous avons réalisé, un plan d'actions réfléchi collectivement pour un fonctionnement de notre organisation adapté à cette nouvelle donne.

▶ 2^{ème} POINT : LE CESER, IL FAUT LE RAPPELER, EST UN FORMIDABLE LIEU D'EXERCICE DÉMOCRATIQUE

Assemblée consultative légitimée par la loi en 1972, le CESER est surtout légitimé par la richesse de sa composition, véritable échantillon représentatif de la société civile avec ses diversités de métiers, d'expériences, d'expertises actualisées, de sensibilités, de convictions évidemment! J'en remercie Monsieur le Préfet de Région puisque c'est bien lui qui a composé cet échantillon...

Rappelons que les conseillères et les conseillers du CESER, tous opérationnels dans leurs activités professionnelles, vivent ce que j'appellerai « la vraie vie » en prise avec les réalités vécues dans les territoires et les attentes de nos concitoyens.

- Qu'ils soient du collège représentant les activités économiques non salariées (58 conseillers) issus du monde consulaire et des différentes formes et filières des entreprises artisanales, industrielles, agricoles, du commerce, de l'économie sociale et solidaire ou du monde coopératif, etc.
- Qu'ils soient du collège représentant le monde salarié à travers les syndicats (58 conseillers).
- Qu'ils soient du collège des organismes et associations acteurs de la vie collective de la Région (58 conseillers).
- Qu'ils soient du 4^{ème} collège des personnes qualifiées (six conseillers) désignées par Monsieur le Préfet pour leurs expériences, ...

Conséquence de cette diversité opérationnelle, on vit au CESER des débats riches, des discussions, des décisions, qui se nourrissent précisément des différences de formations, d'approches, de sensibilités, de convictions. C'est un lieu où les « différences » se parlent sans fards, et parviennent à s'entendre sur un texte, une analyse partagée de ce qui peut faire « intérêt régional », quand bien même ce texte acterait des points de vue différents.

Ils ne sont, au fond, pas si nombreux aujourd'hui les lieux de la République où l'on peut prendre la parole, exprimer son avis, échanger sans posture, sans affrontement, dans une égale légitimité. Le CESER fait partie de ces espaces d'un dialogue possible, apaisé, constructif et fructueux; c'est l'une de ses caractéristiques majeures qui fait son originalité et son intérêt insuffisamment perçu au moment où, pourtant, la « culture de l'écoute » est si précieuse.

Nourrir, enrichir son opinion par le « frottement » avec les idées, les convictions, les points de vue et argumentations des autres collègues qui n'appartiennent pas aux mêmes cercles, aux mêmes réseaux ; une véritable originalité là où certaines sphères dites d'« élite » concentrent les mêmes formations, une homogénéité voire une unicité quand ce n'est pas une standardisation de points de vue.

Un CESER école d'humilité, du sens et du travail collectif!

Tout cela pour proposer, préconiser au Conseil Régional des analyses, des correctifs et des préconisations, des compléments voire des modifications des réflexions engagées et des politiques menées, constitue un véritable éclairage de la Société civile au Conseil Régional et, plus largement, aux décideurs institutionnels, aux acteurs des territoires.

▶ 3ème POINT : UN CESER QUI TRAVAILLE

En sus, bien sûr, des avis obligatoires sur les projets de délibérations du Conseil Régional qui constituent la base des sessions du CESER, je vais vous livrer un aperçu rapide du programme des travaux 2019.

* Parmi les travaux en cours, un rapport sur saisine conjointe du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional dans le cadre de l'Observatoire des mutations économiques, visant à dresser un « État des lieux et (à identifier les) perspectives de développement des différents secteurs de Nouvelle-Aquitaine en lien avec l'économie de la mer », confié à la section « Veille et Prospective » du CESER.

D'autres contributions sont en cours suite à des saisines du Président du Conseil Régional sur :

- * « L'impact économique de la métropolisation »,
- La construction d'une stratégie régionale "zéro carbone" d'ici 2050 »,
- * « La maîtrise et la planification foncière en Nouvelle-Aquitaine ».

Le CESER s'est par ailleurs autosaisi sur différentes problématiques telles que l'enjeu crucial de « *L'orientation tout au long de la vie* » ou encore « *Les pratiques culturelles en amateur* ».

Nous avons même programmé courant 2018, bien avant que l'actualité sociale nous y invite, un travail qui sera conduit cette année sur les différentes formes de précarités et de pauvreté qui n'épargnent pas notre région et touchent entre 10 et 15 % des néo-aquitains... Une région qui marche bien mais quand même...!

S'ajoutent nos contributions successives dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), ou encore nos travaux à venir sur les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau. Là aussi un sujet crucial ; l'eau est un bien public et ne doit pas faire l'objet d'« open bar » quel que soit l'utilisateur... Il faudra bien arbitrer les usages de l'eau, prévoir de véritables compteurs mesurant les quantités stockées et utilisées, prévoir les contrôles indispensables. Un dossier crucial qui doit prospérer dans une vision d'intérêt général!

Bref, des sujets très divers pour ces contributions 2019 du CESER.

> 4ème POINT: UN CESER TRÈS ATTENTIF AUSSI AUX FRACTURES, AUX SIGNAUX ÉMERGENTS DES ÉVOLUTIONS QUE CONNAÎT NOTRE SOCIÉTÉ...

L'actualité sociale dite des « gilets jaunes » conforte la pertinence de cette contribution à l'exercice démocratique, même si elle interroge évidemment la place, le rôle et la capacité des corps intermédiaires à porter légitimement les aspirations de tous les citoyens.

Car, après le choc d'Internet, de son foisonnement d'informations et de sollicitations, et de ses réseaux sociaux qui ont envahi pleinement et intensément notre vie depuis ces dernières années – et dont on ne mesure pas encore tous les effets structurants et déstructurants –, après la sérieuse mise en cause des représentations politiques des derniers scrutins électoraux, un fait assez imprévu et inédit – tout au moins dans ses modalités – est arrivé et se poursuit depuis novembre.

Il a bousculé cul par-dessus tête notre vie de tous les jours, mis en cause l'ordre établi, interrogé ses organisations et ses représentations classiques dans leur capacité de prise en compte et de formulation de réponse aux attentes qui s'expriment. Par sa force, son inscription dans la durée, son retour à des confrontations plus physiques...

On croyait que les réseaux sociaux avaient accaparé durablement une partie importante de la scène de notre société quand sont arrivés les « gilets jaunes » et leur occupation des ronds-points, leurs manifestations dans les villes, leurs prises de péages des autoroutes, etc., etc.

Dans une interpellation directe de l'exécutif gouvernemental, du Président de la République, de la population française entière, pour une expression de mal-être, de ras-le-bol, de colères, de révolte sur les conditions de vie vécues par une partie de nos concitoyens. Par des exigences et des attentes croissantes quant aux modes de conduite et au fonctionnement démocratique de notre société.

Dans une spontanéité indiscutable et indiscutée à ce jour. Un élan populaire dans son expression la plus simple, la plus forte qui fait vaciller les institutions.

Que l'on partage ou non cette interpellation brutale, il semble bien qu'une majorité des français comprenne ce ras-le-bol multi-causes.

Même s'ils en dénoncent les débordements ou les dévoiements par quelques-uns dont la plupart sont étrangers à ce mouvement spontané...

Un mouvement qui a obtenu quasi immédiatement des décisions, des actions, un « débat national » dont on ne connaît certes pas encore précisément tous les contours, mais un débat là où semblait seul inscrit dans les prochains mois de 2019, un plan de réformes né des élections présidentielles !

Inimaginable il y a quelques mois ! On n'effacera pas un fait social de cette nature et de cette intensité sans traiter en profondeur les causes de cette éruption : le coût prohibitif du logement, le coût des déplacements et l'assommoir de la TVA non pas sur la consommation mais sur les taxes...

Notre Assemblée plénière du CESER avait certes perçu dans ses réflexions sur son projet de Plan d'actions, l'absence en son sein de celles et ceux qu'on pourrait qualifier de « sans voix », de celles et ceux qui estiment n'être pas ou peu représentés. Mais bien peu avaient imaginé cette soudaine forme d'expression affranchie de toute appartenance à une représentation classique.

Le sentiment que notre Assemblée doit être, plus encore, portée à la détection et l'écoute des diverses formes de précarités et de pauvreté qui fracturent les bases de notre société, trouve là une raison de nous y consacrer plus intensément.

Nous réfléchissons à la participation qui sera la nôtre dans le « débat national » engagé. Les préoccupations et vulnérabilités des territoires, déjà largement prises en compte dans nos travaux récents, continueront en 2019 d'occuper une place centrale dans nos réflexions et propositions...

Permettez-moi pour finir, Mesdames et Messieurs, au nom de l'ensemble des membres du CESER Nouvelle-Aquitaine, de vous souhaiter ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2019. Une année faite de joies simples, auprès des êtres que vous aimez, auprès des personnes que vous appréciez, une année riche de plaisir et de satisfaction dans les activités ou les passions qui vous sont personnelles...

Je vous souhaite, je nous souhaite une année faite de curiosités, d'ouvertures, de réflexions sur le monde complexe qui nous entoure, tant il nous interroge, tant il nous oblige à nous adapter, tant il nous offre aussi des opportunités nouvelles que nous n'avions même pas imaginées.

Excellente année 2019 à tous et toutes, au service de nos concitoyens et des territoires qui fondent notre belle et grande région Nouvelle-Aquitaine, dans une société qui, espérons-le, pourra faire vivre avec un peu plus de sérénité, d'esprit de solidarité et de cohésion, la possibilité de concrétiser toutes nos espérances individuelles et collectives...